Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_18-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 37

Ayant donné procuration : 6

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
20 mai 2026

Le 27 mai 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Laurence COINTOT pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL
Saïd BENDARRAZ pouvoir à Jean-Christophe LE GOT

Secrétaire de séance
Gwennaël TANO

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_18-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 27 mai 2026
Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Conseil municipal

Délibération

18 - Cession - Conciergerie - 4 boulevard Charner

Exposé des motifs

La Ville est propriétaire de l'ancienne conciergerie située 4 boulevard Charner, vacante depuis le départ de l'association « Accueil des Villes Françaises » en juin 2021. Ce bien n'étant plus nécessaire à l'exercice des missions de la Ville, il est proposé de le céder dans le cadre de la politique de gestion active du patrimoine.

Madame Sterenn HAMON s'est manifestée auprès de la Ville pour l'acquérir en vue de sa réhabilitation afin d'y établir sa résidence principale.

Il est donc proposé la cession de cet immeuble cadastré BD 801 et BD 802, y compris la clôture, d'une contenance totale de 1a 67ca, au prix de **soixante-dix mille euros (70 000 €)** net vendeur, conformément à l'estimation domaniale.

La clôture du jardin est implantée pour partie sur les parcelles BD 803 abritant un coffret ENEDIS, BD 804, restant la propriété de la Ville, et BD 752, propriété du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 3 esplanade Georges Pompidou dénommé « Maison médicale Charner - L'Archipel ». Une servitude de débord formalisera l'empiétement de cette clôture. Par ailleurs, il convient de créer une servitude de passage sur la parcelle BD 802 cédée pour accéder au coffret ENEDIS cadastré BD 803, une servitude de surplomb pour régulariser le surplomb partiel de l'auvent de la « Maison médicale Charner - L'Archipel » sur les parcelles BD 801 et BD 802 cédées et une servitude d'accrochage pour le panneau de signalisation routière situé sur la façade est de l'immeuble, grevant la parcelle BD 801 au profit de la parcelle BD 804.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1 ;

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du 23 février 2026 ;

Vu l'acte d'engagement de Madame Sterenn HAMON du 14 mars 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE la désaffectation de l'ancienne conciergerie sise 4 boulevard Charner à Saint-Brieuc, cadastrée BD 801 et BD 802.

DÉCIDE son déclassement.

DÉCIDE la cession à Madame Sterenn HAMON, ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant, de cet immeuble sis 4 boulevard Charner à Saint-Brieuc, cadastrée BD 801 et BD 802, y compris la clôture, d'une contenance totale de 1a 67ca, au prix de

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_18-DE

soixante-dix mille euros (70 000 €) net vendeur assortie de la constitution des servitudes suivantes, conformément au plan annexé :

- servitude de débord pour l'empiétement de la clôture grevant les parcelles BD 803, BD 804 et BD 752 au profit des parcelles BD 801 et BD 802 ;
- servitude de surplomb pour l'auvent de l'immeuble « Maison Médicale Charner - L'Archipel », grevant les parcelles BD 801 et BD 802 au profit de la parcelle BD 752 ;
- servitude de passage pour l'accès et l'entretien du coffret ENEDIS grevant la parcelle BD 802 au profit de la parcelle BD 803 ;
- servitude d'accrochage pour le panneau de signalisation routière situé sur la façade est de l'immeuble, grevant la parcelle BD 801 au profit de la parcelle BD 804.

INVITE Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique de vente et tous actes afférents.

DÉCIDE que si, à compter du 1er novembre 2028, la vente ne pouvait intervenir du fait de l'acquéreur, la présente promesse de vente expirerait.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la Ville.

Présents : 37	Pouvoir : 6	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Gwennaël TANO

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)